



Conseil communal

DEPART DE PHILIPPE ALIBERT

Philippe Alibert a démissionné du Conseil communal pour raisons professionnelles. Il a quitté son poste le 28 février 2023.



Le Conseil communal lui adresse ses chaleureux remerciements pour son engagement pour la commune d'Attalens, d'abord comme membre du Conseil général durant trois législatures, de 2001 à 2016, il en fut Président en 2007, puis comme Conseiller communal durant 7 ans.

Au sein de la Commune, Philippe Alibert était responsable du dicastère Développement durable. Il s'occupait notamment de l'exploitation des forêts en collaboration avec la Corporation forestière de la Basse-Veveyse, de la gestion des domaines communaux, de l'éclairage public, de la mobilité, ainsi que des questions environnementales et énergétiques en général.

[Retour sur son parcours.](#)

Contact avec la population

Dans le cadre de son mandat à la tête du dicastère du développement durable, Philippe Alibert a beaucoup été en contact avec la population : « Les relations que j'ai nouées avec les citoyens d'Attalens représentent un des éléments forts de mon passage au Conseil communal.

Ma fonction a eu un effet important sur mes relations avec les habitants d'Attalens, le plus souvent positif, parfois aussi négatif. Les décisions du Conseil communal ne peuvent pas plaire à tout le monde ! »

Durant son mandat, le fonctionnement de la commune a connu une évolution importante. Philippe Alibert relève notamment la répartition claire des tâches entre les commissions technique et administrative, entre le Conseil communal et l'administration, et les améliorations apportées à l'organisation des séances de commissions : secrétariat, procès-verbal, calendrier...

Projets phares

Le réaménagement de la place du village restera un des projets phares du mandat de Philippe Alibert, même s'il n'était pas en charge de ce dossier : « C'est l'une des seules réalisations, dont j'ai eu la chance de suivre le développement de a à z durant mes années au sein du Conseil communal ».

En matière de développement durable, Philippe Alibert se félicite de la grande amélioration de l'offre de transports publics en Veveyse, plus particulièrement depuis

l'entrée en vigueur de l'horaire 2023 : avec la nouvelle ligne de bus directe qui relie chaque heure Vevey à Palézieux et le renforcement des lignes Vevey-Châtel-St-Denis et Vevey-Bossonnens : « Avec ces améliorations, des employés de la zone artisanale viennent travailler en bus, ce qui était inimaginable il y a une année encore. »

Il a également renégocié avec Guillaume Savoy le contrat avec le groupe E pour le chauffage à distance, permettant de trouver une solution économiquement plus satisfaisante pour la commune.

Il s'est aussi beaucoup investi au sein du VOG, l'association régionale en charge de l'évacuation et de l'épuration des eaux, en faveur du dossier de revitalisation de la Biorde, qui devrait franchir prochainement, il l'espère, une étape importante avec la mise à l'enquête du projet.

Dans le cadre de son dicastère, il a également beaucoup aimé organiser, en collaboration avec la commission de l'énergie et du développement durable, des événements plus festifs comme les journées de l'énergie.

Et l'avenir ?

« Je quitte mon poste à regret, mais la gestion de mon entreprise de constructions en bois rond n'est malheureusement plus compatible avec ma fonction de Conseiller communal.

Enfin, je remercie le personnel communal avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer durant mes années au sein du Conseil communal. »



Conseil communal

ELECTION D'ANDRE BLUNSCHI

Le Conseil communal a élu André Blunsch, premier des viennent-ensuite de la liste Le Centre Attalens des dernières élections communales. Il a accepté le mandat de Conseiller communal et est entré en fonction le 1^{er} mars 2023.

Lors de la séance constitutive du 6 mars 2023, le Conseil communal a privilégié la continuité dans la répartition des dicastères. André Blunsch a ainsi repris le dicastère vacant Développement durable.

Les dicastères se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| • Administration, finances, relations publiques | M. Laurent Menoud, Syndic |
| • Travaux | M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Syndic |
| • Urbanisme | Mme Françoise Jolivet |
| • Enfance / Ecole | Mme Rahel Preisig |
| • Développement durable | M. André Blunsch |
| • Bâtiments & Infrastructures | M. Aurélien Espinasse |
| • Cohésion sociale | M. Eliot Savoy |

Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue et se réjouit de collaborer à nouveau avec lui au sein de l'Exécutif communal.



ANDRE BLUNSCHI

Conseiller communal

Développement durable

dans la vie associative du village, à la présidence de la SDA en 2006 puis au comité de Spoloé de 2007 à 2014, où j'ai contribué à la création de la Fête de l'Envol.

Je me suis ensuite intéressé à la fonction politique : membre du Conseil communal de 2007 à 2021, j'en ai été le vice-Syndic à partir de 2016.

Après une pause de deux ans, je suis content de rejoindre le Conseil communal à la tête du dicastère du Développement durable.

C'est un thème d'actualité qui requiert la participation des citoyens et est devenu avec le temps une des priorités de la commune d'Attalens, détentrice du label Cité de l'Energie.

Il me tient à cœur de poursuivre la politique de développement durable de la commune et d'apporter ma pierre à l'édifice.

Mes passions

J'aime sillonner notre magnifique région en VTT (électrique !).

Durant mon temps libre, j'ai plaisir à m'adonner à la peinture, au bricolage et jardiner. J'aime aussi découvrir de nouveaux pays au cours de mes voyages.

Ma trajectoire

Agé de 64 ans, je suis marié et père de deux enfants.

Aujourd'hui pré-retraité, j'ai notamment exercé durant ma vie professionnelle la fonction de chef de projet à la ville de Lausanne.

Ma fonction

Cela fait maintenant 27 ans que j'habite à Attalens.

Dans un premier temps, j'ai joué un rôle actif



Personnel communal

ARRIVEE



STEPHANIE HENIN

Assistante sociale

Service social de la Basse-Veveyse

Mon origine

Je suis originaire du Pas-de-Calais, dans le nord de la France, où j'ai passé ma jeunesse. J'ai suivi des études à Lille où j'ai obtenu un diplôme d'assistante sociale.

Ma trajectoire professionnelle

J'ai exercé durant plusieurs années le métier d'assistante sociale avec des interventions très variées, la tenue de permanences d'urgence et une mission de protection de l'enfance.

Puis j'ai repris des études en gestion et

management et obtenu un master en sciences de gestion, suivi d'une spécialisation en énergies renouvelables.

Mon intérêt pour les langues et les voyages m'ont amenée au Canada, où j'ai travaillé durant plusieurs années comme chef de projet dans le domaine des énergies renouvelables.

Ma nouvelle fonction

De retour en Europe, la vie m'a amenée en Suisse. J'ai eu envie de retrouver une activité au service de la collectivité, centrée sur les relations humaines.

Après avoir obtenu la reconnaissance de mon diplôme d'assistante sociale, j'ai d'abord occupé le poste d'éducatrice spécialisée auprès d'adolescents avant de débiter mon activité d'assistante sociale au service social de la Basse-Veveyse

Mes passions

Le contact avec la nature permet de me ressourcer : j'aime me balader en famille et jardiner.

J'apprécie également les activités artistiques comme le dessin et la peinture.



Procédure simplifiée

POLICE DES CONSTRUCTIONS



Des petites constructions sont régulièrement réalisées sans autorisation, souvent par manque d'information des propriétaires. Or aucune construction ou installation ne peut être créée ou transformée sans autorisation préalable.

L'article 85 ReLATEC définit les constructions soumises à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée.

Il s'agit des constructions et installations de peu d'importance qui ne sont pas utilisées ni utilisables pour l'habitation et le travail. Sont concernés :

couverts à voitures ou places de stationnement, cabanes de jardin, garages, couverts, abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers...), jardins d'hiver non chauffés, biotopes, piscines privées et antennes de radios.

Selon l'article 85 ReLATEc, quasiment toutes les petites constructions sont donc soumises à une demande de permis de construire selon la procédure simplifiée, y compris les abris pour petits animaux tels que clapiers et autres poulaillers.

Il existe quelques exceptions mentionnées à l'art. 87 ReLATEc, par exemple les jeux de jardin pour enfants ou les terrasses non couvertes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le service technique communal au 021 947 55 70 ou par courriel : servicetechnique@attalens.ch



Révision générale

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

A la mi-janvier 2023, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a transmis son approbation partielle de la révision générale du plan d'aménagement local.

Elle écarte toute possibilité d'extension de la zone à bâtir, la Commune comptant suffisamment de surfaces en zone à bâtir légalisée non construites selon les critères du Plan directeur cantonal (PDCant). La DIME définit également les indices bruts d'utilisation du sol (IBUS) sur la base du PDCant.

La commission d'aménagement a été informée et elle a préavisé le renoncement à faire recours. Suite à l'analyse approfondie des chances et risques et sur conseils d'un avocat spécialisé dans ce domaine, le Conseil communal renonce à recourir contre la décision de la DIME. Les principaux acteurs concernés en ont été informés lors d'une séance à la mi-février 2023.

Les démarches juridiques et techniques sont en cours pour répondre au mandat de la DIME et procéder à la mise à jour du PAL.



Mobilité douce

A PIED A L'ECOLE

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à se rendre à pied à l'école. Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants. A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !

Il est recommandé que les enfants se rendent à l'école à pied et/ou en bus scolaire. Si, pour des motifs d'éloignement, vous estimez nécessaire d'amener et reprendre vos enfants en voiture, ils doivent être déposés uniquement au parking de la Condémine, les « patrouilleurs-coachs » assurant la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

Le parking de la salle de gym Les Etoiles n'est accessible ni pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi. Le stationnement n'y est autorisé que pour les détenteurs du macaron officiel. De même, la dépose à la rue de l'Eglise est trop dangereuse et donc interdite. Les contrevenants seront amendés.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration afin de garantir la sécurité routière de tous.



Développement durable

ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE

La commune d'Attalens encourage l'utilisation des énergies renouvelables et une mobilité respectueuse de l'environnement.



Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules communaux, le remplacement du véhicule utilitaire du service des bâtiments, vieux de 13 ans, était nécessaire pour éviter des frais de réparations et d'entretien importants.

Le Conseil communal a décidé de procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire 100% électrique. En effet, ce type de véhicule correspond aux besoins du service, permet de respecter des objectifs de durabilité et d'utiliser en autoconsommation la production d'électricité des panneaux photovoltaïques du périmètre scolaire.

Pour diminuer l'impact financier de cet achat, le choix s'est porté sur un véhicule d'occasion récente avec une batterie d'environ 50 kWh, ce qui permet une autonomie d'environ 250 km.



Commune d'Attalens

POINT DE RENCONTRE D'URGENCE



POINT DE
RENCONTRE
URGENCE

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations utiles et trouver l'assistance nécessaire. Un point de rencontre d'urgence (PRU) est un emplacement déterminé à l'avance où les autorités et la population se retrouveraient si une telle situation se présentait.

Selon l'événement, la population pourrait y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU pourrait également servir comme première base lors d'un processus d'évacuation, par exemple vers un hébergement d'urgence. En cas d'événement, il serait signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Le PRU de la commune d'Attalens se trouve à l'administration communale

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les denrées alimentaires ainsi que les autres biens de consommation sont transportés quotidiennement par un système de distribution efficace. Cependant, si l'approvisionnement était rendu difficile à cause de routes bloqués ou pour d'autres raisons, certaines localités pourraient rapidement se retrouver sans ravitaillement.

Il est donc recommandé de constituer des provisions pour une bonne semaine : aliments stockables, eau, produits d'hygiène et médicaments. Dans l'éventualité d'une panne de courant, il est également utile de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures.



Réservations

CARTES JOURNALIERES COMMUNE

La commune d'Attalens met à disposition de sa population cinq cartes journalières au prix de 35 francs chacune.

Une carte permet de voyager en 2^{ème} classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF et la plupart des chemins de fer privés, réseaux de transports publics, cars postaux et bateaux. Vous bénéficiez également de réductions sur de nombreux trajets en chemin de fer de montagne.

Vous pouvez consulter les disponibilités sur www.attalens.ch, rubrique Administration communale – cartes journalières CFF. Réservation au 021 947 41 85 ou par courriel controlehabitants@attalens.ch



Changement dès 2024

CARTES JOURNALIERES COMMUNE



La vente des cartes journalières Commune sous sa forme actuelle prendra fin le 30.01.2024. A partir de cette date, la carte journalière Commune sera remplacée par la carte journalière dégriffée Commune, qui pourra être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes.

La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{re} et la 2^e classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier. À l'avenir, un seul contingent de cartes vaudra par jour pour l'ensemble du pays. De plus, la restriction de la vente aux habitantes et habitants de la commune concernée sera levée.

Le principe suivant s'appliquera: plus on achètera tôt, plus le prix sera intéressant. Le niveau le moins cher sera disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage.

Les personnes souhaitant acheter des cartes pourront en consulter la disponibilité sur www.cartejournaliere-commune.ch (site pas encore actif) avant de se rendre à n'importe quel guichet communal pour en obtenir le nombre voulu.

Les détails de l'offre seront communiqués lors d'un prochain Attalens information.



Culture, sports et loisirs à petit prix

CARTE CULTURE

La CarteCulture permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. La liste complète des offres se trouve sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Pour plus d'information, vous pouvez contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.